



Pascale BERGER

06 99 90 36 05



Sébastien BOST

06 99 90 36 53



Muriel DENIS

06 69 27 41 72



Stefan DESBOURDES

06 68 24 35 41



Patricia LEROY



Marie-Rose MICHINEAU

06 67 13 42 74



Vincent RENAULT

06 65 68 97 99



Nicolas GUINAMANT

07 62 36 28 83

Fermeture Marx Dormoy (T18)

Lors du CSEE de Janvier 2021, la DR Paris nous annonçait :

« Le développement commercial de ces deux sites est satisfaisant, ainsi qu'en témoignent les résultats commerciaux du Hub lors du dernier quadrimestre 2020, reconnu comme « meilleure Agence du Territoire », avec une performance commerciale meilleure que celle de BDDF »

Et aussi :

« ...mais des réflexions sont en cours pour optimiser ce dispositif tout en garantissant la satisfaction de notre clientèle. »

Le fameux « **mais** » sous entendait l'étude d'une fermeture d'agence !

Vos élus CFDT conviennent que la situation de nos collègues n'est plus viable. En effet un très fort flux mobilise souvent la totalité de nos collègues à l'accueil. Le manque d'effectifs pose systématiquement un problème en cas d'absences, de congés, formations ...

De plus nous déplorons le manque d'investissement de la Direction pour maintenir, à minima, un site propre.

Par contre, vos élus CFDT s'interrogent sur l'investissement financier pour la création d'un accès PMR et la création d'un bureau Accueil.....pour tout fermer moins d'un an après ...

Encore un bon
exemple d'un
timing avisé
ABSURDE !

??



Sainte-Cécile... Fin de l'histoire

Après avoir investi des sommes colossales pour faire venir nos collègues en octobre 2019, des bruits couraient sur la fermeture du site de Sainte Cécile depuis octobre 2020.

C'est effectif, le déménagement aura lieu avant la fin du 3ème trimestre 2022.

Une fois de plus, vos élus CFDT ne comprennent pas, alors que l'on nous parle que de bonne gestion (réduction d'effectifs, NAO minimaliste), de budget contraint (revalorisation des salaires et bonus) que nous en arrivions à **une telle absurdité.**



LES FUTURES IMPLANTATIONS SERONT :

Malgré cela nous nous félicitons que **nos 95 collègues de la DR Paris** aient enfin de la visibilité sur leur devenir, mais attendons avec impatience la présentation des nouveaux locaux de nos collègues de CAF

Périmètre	Equipes	Site d'accueil
Régions	Paris	Mac 19
	IdF Ouest	
	IdF Est	
Centres d'Affaires	Agence Centrale + Innovation	1 Haussmann
	Elysées-Haussmann + Image & Média + Institutions Associations	81-83 Sébastopol
	CAPI	Elysées

Rappel UNICC

Lors de nos visites, nous constatons qu'un grand nombre d'entre vous, n'a pas été avisé de l'obligation de transférer leurs comptes chez Exclusive.

Pour rappel, nous serons contactés dans les prochains mois pour recueillir nos souhaits de transfert (ANTIN, ROSA PARKS **OU** NOTRE DAME DES VICTOIRES POUR LA DR PARIS).

EN CAS DE DIFFICULTÉS, CONTACTEZ NOUS !

**Vos élus CFDT
à votre écoute!**

**Contactez
nous.**

PAIEMENT BONUS EN AVRIL DES DÉMISSIONNAIRES :

BNP Paribas a pris la fâcheuse habitude de ne pas verser le bonus annuel à nos collègues qui quittent l'entreprise entre Janvier et Avril.

Selon l'arrêt Cass. soc. 29 septembre 2021, n° 13-25.549 :

« Si l'ouverture du droit à un élément de rémunération afférent à une période travaillée peut être soumise à une condition de présence à la date de son échéance, le droit à rémunération, qui est acquis lorsque cette période a été intégralement travaillée, ne peut être soumis à une condition de présence à la date, postérieure, de son versement. »

En d'autres termes, dès lors que le salarié a intégralement travaillé l'année à laquelle correspond la rémunération variable, la condition de présence au jour du versement n'est pas valable.

Contactez vos élus CFDT.

DÉMISSIONS



Au **31/12/2021**, vos élus CFDT constatent une baisse du nombre de démissionnaire sur l'ensemble de l'exercice 2021 (133 vs 147 en 2020). Mais cette baisse n'est-elle par la résultante d'une période COVID non propice au changement ?

Par contre, et comme nous le redoutions, à fin Janvier 2022, 40 préavis sont déjà enregistrés par la DR (soit presque 1/3 de tout l'année 2021).



Cfdt: BANQUES ET ASSURANCES
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Cadre au forfait : Voilà c'est FINI !

« Grâce » à la signature de l'organisation majoritaire, nos collègues cadres au forfait verront leur prime, soit supprimée, soit échelonnée sur 12 mois, selon les cas.

Pour en savoir plus c'est ici :

[comspecialecadre.pdf](#)

**Télétravail : REA**

Suite à vos nombreuses demandes, vos élus CFDT vous confirment que les REA de nos agences sont éligibles au Télétravail aux mêmes conditions que les autres (agences de + 7 salariés avec jauge à 75% des effectifs présents).

Prévoyance : C'est MAINTENANT !

Nous avons jusqu'au 28 Février pour modifier nos choix ... Pensez-y : **[Prévoyance Flexible - Accueil \(ams.echonet\)](#)**

Grace au blocage de vos élus CFDT, il n'y aura d'augmentation dans l'immédiat de notre cotisation mais la constitution d'un groupe de travail à suivre.

[Plus d'info. : prevoyance-flexible-final \(3\).pdf](#)

Chèques vacances : NE PAS OUBLIER!

Vous avez jusqu'au 28 Mai pour commander vos chèques vacances.

[Pour tout savoir et commander c'est ici :](#)

[CS2E PARIS-IDFE](#)

[BNPPARIBAS - Accueil \(portailce.com\)](#)

**Forfait Mobilité durable :**

Que prévoit le dispositif ? Dans le cadre de cette expérimentation, BNP Paribas SA souhaite promouvoir l'utilisation du vélo (traditionnel ou électrique) en faisant bénéficier celles et ceux qui s'en servent au quotidien, d'une allocation forfaitaire annuelle de :

ATTENTION : 600€ maximum entre la participation abonnement mensuel et la

**Les titres-restaurant non utilisés sont :**

- remboursés en cas de départ définitif de l'entreprise
- échangés lorsque la période d'utilisation est dépassée et que le salarié en fait la demande au plus tard au cours de la quinzaine suivant l'échéance, à due concurrence et sans frais supplémentaires, pour la période ultérieure. »

240 euros (20€ par mois) pour les personnes éligibles utilisant leur vélo pour réaliser la totalité de leurs trajets domicile-travail ;

120 euros (10€ par mois) pour celles et ceux effectuant à vélo une partie de leurs trajets domicile-travail, en complément de l'utilisation des transports publics. Cette allocation, qui sera versée mensuellement, est exonérée de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu dans les conditions prévues par la réglementation.

Comment en bénéficier?

En se rendant dès à présent sur le Portail ALIS afin d'attester sur l'honneur de l'utilisation effective de votre vélo pour réaliser tout ou partie de ses trajets domicile/travail, en remplissant le formulaire spécifique.